

**COTISATIONS UGSEL
ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

LYCEES

Nom de l'établissement :

Code Postal : Ville :

 **FORMULE A**

①	Nombre d'élèves	X 6,08 € €
③	Assurances	Au prorata du nombre d'élèves dans l'établissement	 €
TOTAL 1 + 2			 €

 **FORMULE B**

①	Nombre d'élèves	X 3,05 € €
②	Licences	X 17,48 € €
③	Assurances	Au prorata du nombre d'élèves dans l'établissement	 €
TOTAL 1 + 2 + 3			 €

CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN				
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (RIB)				
FRANCE	Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
	16006	36011	38218908510	12
International Banking Account Number (IBAN)				
ETRANGER	FR76 1600 6360 1138 2189 0851 012			
Bank Identification Code (SWIFT)		AGRI FR PP 860		



Règlement par virement
Indiquer école + ville + envoyer
OBLIGATOIREMENT ce document comme justificatif



Règlement par chèque

NB : Les lycées qui choisissent la formule B doivent régler les cotisations **au cours du 1^{er} trimestre 2025**.
Le solde sera facturé le 1^{er} juin 2026 en fonction du nombre de licences enregistrées.
Le paiement devra être effectué pour le 19 juin 2026

A :

Le :



UGSEL Morbihan CS. 72196 56005 VANNES Cedex
ugsel56@e-c.bzh



Arradon, le 23 septembre 2025

Madame,Monsieur,

Comme les années passées, le Conseil d'Administration de l'UGSEL Morbihan a contracté une ASSURANCE couvrant les compétitions sportives organisées par l'UGSEL dans le cadre de l'Association Sportive des établissements.

Pour les écoles primaires, cette assurance couvre les rencontres organisées par l'UGSEL y compris celles du mercredi.

① - SPORTS GARANTIS

SPORTS COLLECTIFS		SPORTS DE PLEIN AIR		Autres Sports Individuels	
Basketball		Course d'orientation		Athlétisme	
Football		Golf		Triathlon	
Handball		Planche à voile		Cross	
Rugby		Voile		Cyclisme - VTT	
Volleyball		Surf		Natation	
		Ski alpin		Escalade	
		Ski nordique		Roller	
		Canoë-Kayak		Trampoline	
		Char à voile		Run and Bike	
SPORTS D'EXPRESSION		SPORTS DUELS		SPORTS de RAQUETTE	
Danse		Escrime		Badminton	
Gymnastique Artistique		Judo		Tennis	
Gymnastique Rythmique		Boxe		Tennis de table	
Activités du Cirque		Gouren			

② - ETENDUE DE LA GARANTIE

Sont garantis les Membres de l'A.S. licenciés à l'UGSEL -

à jour de leurs cotisations « Assurance » -

Pour les Ecoles Primaires, les photocopies des listes des élèves remplacent les licences sportives et font foi.

Les adhérents sont garantis pour les accidents :

- au cours d'activités sportives (ci-dessus) définies
- au cours des entraînements
- au cours des déplacements pour se rendre au lieu d'exercice de cette activité.

③ - GARANTIES

Cette garantie couvre :

A - Le remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, en complément de la sécurité sociale et des complémentaires existantes.
(à concurrence de 450 €).

B - Indemnités contractuelles

Cas de mort : 3 050 €

Cas d'infirmité permanente totale : 6 100 €

C - Assurance Responsabilité Civile : sans limitation de somme.

④ - DECLARATION D'ACCIDENT

En cas d'accident, celui-ci doit être déclaré par l'accompagnateur sous couvert du Chef d'Etablissement DANS LES CINQ JOURS, au siège de l'UGSEL.(modèle ci-joint)

Le Conseil d'Administration, lors de sa dernière séance a fixé la quote-part à payer par Etablissement pour bénéficier de cette assurance.

Jusqu'à 50 élèves	7 €
de 50 à 100 élèves	11 €
de 100 à 200 élèves	16 €
de 200 à 400 élèves	20 €
de 400 à 600 élèves	25 €
au delà de 600 élèves	30 €

Le barème officiel du nombre d'Elèves de l'Ecole est celui publié par la D.D.E.C.

Restant à votre disposition pour d'éventuels renseignements, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Départemental,
Yann GEFFROY

**Si vous prenez l'Assurance UGSEL, retournez le coupon ci-dessous à l'UGSEL Morbihan
avant le 17 octobre 2025**

**Attention : N'ATTENDEZ PAS L'ACCIDENT POUR REGLER VOTRE ASSURANCE....
IL SERA TROP TARD...**

ASSURANCE UGSEL - Année scolaire 2025/2026

ETABLISSEMENT :

Nombre d'ELEVES :

QUOTE-PART à payer (pour l'ensemble de l'Ecole) :